

MAIRIE DE VILLIERS-EN-BIÈRE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 07/09/2021

L'an deux mil vingt et un, le sept septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à huis clos au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Alain TRUCHON, Maire.

Présents : MM. TRUCHON, ROUX, DOTHÉE, CARATY, GUILLEMIN, HESSEMANS, DA MOTA-CARVALHO
Mmes, BEN YELLES BURNICHON,

Représenté : Mme DUSSART donne pouvoir à M. TRUCHON

Absente : Mme RICHARD,
Secrétaire de séance : M DOTHÉE

Ouverture de la séance à 19h15 par Monsieur Alain TRUCHON, Maire.

Le compte-rendu du 14 avril 2021 est approuvé.

Monsieur TRUCHON propose de rajouter 2 points :

. Changement de gentilé pour les habitants de Villiers-en-Bière

. Nouveaux tarifs pour le cimetière

**1. MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 22 PORTANT SUR LA DÉLÉGATION
DU MAIRE DU 8 JUIN 2020**

Monsieur TRUCHON soumet au Conseil Municipal les modifications à apporter sur la délibération qui ont été définies avec le concours du contrôle de Légalité de la Préfecture notamment dans l'article 1

Ligne 3 - La précision du montant fixé pour l'indemnisation des assurances en cas de sinistre qui s'élève à 2000 € ,

Ligne 8 - Le rajout d'une phase : cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes juridictions.

Ligne 10 - rajout du mot H.T. pour le montant de 80 000 €

Le Conseil APPROUVE les modifications proposées par Monsieur le Maire, et

Le Conseil vote POUR à l'unanimité.

**2. DÉCISION MODIFICATIVE PORTANT SUR LA REPRISSE DES SUBVENTIONS DE
DÉFENSE INCENDIE**

Monsieur le Maire propose d'inscrire le montant de 500,00 € pour amortir les 3 subventions de défense-incendie de l'année 2013 (somme totale 24 995.25 € sur 50 ans) le compte du budget communal comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	augmentation sur crédits ouverts
D13918 :autres		500.00 €
Total d 040 – opérations d'ordre entre section		500.00 €
D21316 équipements de cimetière :	500.00 €	
Total d 21 – Immobilisations corporelles	500.00 €	
R 6419 remb rémunération du personnel	500.00 €	
Total R 013	500.00 €	
R 777 Subventions transférées au résultat		500.00 €
Total R 042 Opérations d'ordre entre section		500.00 €

Le Conseil vote POUR à l'unanimité

**3. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
/MAISON DES SOLIDARITÉS DE FONTAINEBLEAU**

Vu la demande de participation financière du Département de Seine et Marne – Maison des Solidarités de Fontainebleau,

Monsieur le Maire propose d'allouer une participation financière de 200.00 € à titre exceptionnel à Madame BERRICHI Soaad demeurant au 1, Ferme d'Orsonville 77190 VILLIERS-EN-BIERE.

Le Conseil vote POUR à l'unanimité le montant proposé par Monsieur le Maire.

4. REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DUE PAR GRDF

Monsieur le Maire propose le montant de la redevance pour occupation du domaine public qui s'élève à 429.66 €,
Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
APPROUVE le montant de la redevance pour occupation du domaine public.

5. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE CORPS DÉPARTEMENTAL DES SAPEURS POMPIERS 77

Vu la demande de subvention de l'association du Corps Départemental des Sapeurs Pompiers, pour l'évènement « Un demi-siècle d'histoire »

Monsieur le Maire propose d'allouer une participation financière de 200.00 € à titre exceptionnel à l'association du Corps Départemental des Sapeurs Pompiers

Le Conseil vote POUR le montant proposé par Monsieur le Maire.
à l'unanimité

MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DU SDESM PAR L'ADHÉSION DES COMMUNES DE DAMPMART, CLAYE SOUILLY, ANNET-SUR-MARNE, CHARMENTRAY, COMPANS, GESVRES LE CHAPITRE, GRESSY, IVERNY, MAUREGARD, LE MESNIL-AMELOT, MONTGE EN GOËLE, MOUSSY-LE-NEUF, OISSERY, PRECY-SUR-MARNE, VILLEVAUDE ET VINANTES

Monsieur le Maire présente la proposition de modification du périmètre du SDESM par l'adhésion des communes de Dampmart, Claye Souilly, Annet-sur-Marne, Charmentray, Compans, Gesvres le Chapitre, Gressy, Ivorny, Mauregard, Le Mesnil-Amelot, Montge en Goële, Moussy-le-Neuf, Oissery, Précyc-sur-Marne, Villevaudé et Vinantes.

Le conseil vote POUR à l'unanimité

6. ABATTEMENT EXCEPTIONNEL SUR LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (modalités TLPE 2021)

Monsieur le Maire expose les dispositions des articles L.2333-6 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT) portant sur les modalités d'instauration et d'application par le conseil municipal de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE).

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

D'adopter un abattement de 20 % applicable au montant dû par chaque redevable au titre de l'année 2021, suite au covid 19,

De donner tous pouvoirs au maire pour prendre toutes les mesures nécessaires au recouvrement de cette taxe,

De charger le maire de notifier cette décision aux services Préfectoraux,

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité cette proposition.

7. CHANGEMENT DE GENTILÉ POUR LES HABITANTS DE VILLIERS- EN-BIERE

Monsieur le Maire présente la proposition de Monsieur Dothée de changer le gentilé des habitants de la commune de Villiers-en-Bière autrefois « Villiers-en-Biérois/Biéroise » désormais en « Biérovillais/Biérovillaise ».

Le Conseil APPROUVE à l'unanimité le nouveau gentilé « Biérovillais et Biérovillaise ».

8. TARIFS DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES ET CINÉRAIRES SUR LA COMMUNE DE VILLIERS-EN-BIERE

VU la délibération n°29 du 13 avril 2017 relative aux tarifs des concessions funéraires sur la commune de Villiers-en-Bière, et qu'il y a lieu d'intégrer des nouveaux tarifs pour des concessions de cases de colombarium.

Monsieur le Maire propose de faire évoluer ces tarifs pour l'année 2021, Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de fixer les tarifs suivants à compter de la présente délibération :

Pour rappel ; le tarif concession perpétuelle a été supprimé		
Désignation	Durée	Tarif
Concessions funéraires		
Achat ou renouvellement	15 ans	300,00 €
	30 ans	400.00 €
	50 ans	600.00 €
Concessions cinéraires		
Achat ou renouvellement	15 ans	300,00 €
	30 ans	600.00 €
	50 ans	800.00 €
Dispersion des cendres gratuit		

Le Conseil Vote POUR à l'unanimité des présents

TOUR DE TABLE

- **Monsieur TRUCHON**
 - Évoque l'installation de la barrière de sécurisation devant le portail de la Bergerie pour éviter les intrusions dans les salles locatives dans le courant du mois de septembre 2021 et qu'une étude est en cours pour l'implantation de champs de vigne aux abords des salles avec le PNR.
 - Précise qu'une étude est en cours pour le nouvel aménagement de la Mairie.
 - Que l'implantation du colombarium et du jardin du souvenir dans le cimetière viennent d'être réalisés.
 - Signale que l'aire de grand passage est en cours d'étude sur le site du Bréau,
 - Que la soirée festive s'organise le 18 septembre 2021 et qu'il y aura à peu près 97 participants dont 16 enfants et 15 extérieurs.

- **Monsieur DOTHEE**
 - Signale que le boulodrome a été entièrement rénové et qu'il sera inauguré lors de la fête communale du 18 septembre prochain.

- Monsieur GUILLEMIN
 - Évoque le projet à l'étude de vidéoprotection et notamment la pose de 12 caméras sur la commune. Cette opération sera présentée en réunion publique.
- Madame BEN-YELLES
 - Participe à une campagne de séances de vaccination pour le COVID 19 organisée par L'ARS dans le centre commercial de Carrefour qui se déroulera le 16, 17 et 18 septembre 2021 et invite les habitants non vaccinés à venir.
- Monsieur DA MOTA CARVALHO
 - Propose de mettre à disposition une boîte à livres – une étude est menée pour la réaliser sur la place de la mairie à la place de l'ancienne cabine téléphonique.

Séance levée à 21 H 15

Vu par Nous, Maire de la Commune de VILLIERS-EN-BIERE, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de la loi du 5 août 1884.

A Villiers-en-Bière, le 7 septembre 2021,

Le Maire,

A.TRUCHON